



- VU le code de l'éducation, notamment son article L 952-6-1 ;
- VU le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
- Vu le procès-verbal de délibération du conseil d'administration en formation restreinte (séance du 11/03/2019) ;

ARRETE

ARTICLE 1er. Le comité de sélection pour l'emploi de professeur des universités n°4060 en 72-22^e section est constitué comme suit :

Membres affectés à l'UTBM :

- | | | | |
|---|---|---|---|
| - | Président : M Pierre LAMARD, Professeur des universités | - | Vice-Présidente : Mme Nadège TROUSSIER, Professeur des universités (UTT) |
| - | Mme Sophie COSTIL, Professeur des universités | - | Mme Béatrice TOUCHELAY, Professeur des universités (Université Lille 3) |
| - | Mme Cécile LANGLADE, Professeur des universités | - | M Renaud MELTZ, Professeur des universités (UHA) |
| - | M Samuel GOMES, Professeur des universités | - | M Philippe NABONNAND, Professeur des universités (Université de Lorraine) |
| | | - | M Stéphane TIRARD, Professeur des universités (Université de Nantes) |
| | | - | M Michael GAUTHIER, Directeur de recherche CNRS (UFC) |

Membres extérieurs :

ARTICLE 2. Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sevenans, le 28 mars 2019

Le directeur,


Ghislain MONTAVON